

#### Barème d'honoraires de l'agence K2 IMMOBILIER applicable au 24/01/2023

Les honoraires affichés constituent un maximum de nos honoraires.

## Honoraires de transaction (à l'exclusion des ventes de programmes neufs et terrain en lotissement) :

Jusqu'à 40 000 €	Forfait 4 000 € *
De 40 000 à 60 000 €	Forfait 5 500 € *
De 60 001 à 80 000 €	Forfait 6 000 €*
De 80 001 € à 100 000 €	Forfait 6 500 € *
De 100 001 € à 150 000 €	7 % * TTC du prix de vente
De 150 001 € à 250 000 €	6 % * TTC du prix de vente
De 250 001 € à 500 000 €	5,5 % * TTC du prix de vente
A partir de 500 001 €	5 % * TTC du prix de vente

<sup>\*</sup>Tranches non cumulatives, forfait ou % du prix de vente

Les honoraires de transactions sont à la charge du vendeur. (Sauf convention contraire précisée dans le mandat).

## Dans le cadre de la commercialisation de programmes neufs et lotissements :

Le barème d'honoraires applicable est celui du promoteur ou lotisseur dans ce cas les honoraires de transactions sont à la charge du vendeur. (Sauf cas contraire : le barème appliqué sera le barème de l'agence K2 IMMOBILIER ci-dessus)

### Honoraires de location professionnel et commercial

Barème unique : 2 mois de loyer TTC. (Honoraires a la charge de l'acquéreur)

### Honoraires de location : locaux d'habitation (soumis à la loi du 6 juillet 1989) et locaux meublés

	Bailleurs	Locataires
Honoraires d'entremise et de négociation	Forfait 50 € TTC	/
Prestations de visite de constitution du dossier de location et de rédaction du bail	4 €/ m² TTC	4 €/ m² TTC
Etablissement de l'état des lieux	3 €/ m² TTC	3 €/ m² TTC

## Honoraires : Avis de valeur (estimation) :

Avec prise de mandat	Gratuit
Sans prise de mandat	Sur devis

En cas de délégation de mandat, les conditions d'honoraires applicables, Sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20 % inclus.

Informations consommateurs : L'agent commercial K2 IMMOBILIER n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux ...

**K2 IMMOBILIER** 



#### Barème d'honoraires de l'agence K2 IMMOBILIER applicable au 24/01/2023

Les honoraires affichés constituent un maximum de nos honoraires.

# Honoraires de VENTE EN VIAGER OCCUPÉ / LIBRE – Honoraires à la charge des vendeurs :

Valeur vénale du bien	Forfait ou %
De 0 à 120 000 euros	Forfait 9 600 euros TTC
De 120 001 à 299 999 €	8 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur
De 300 000 € à 499 999 €	7 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur
Au-delà 500 000 €	6 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur

## Honoraires de VENTE A TERME - OCCUPÉE / LIBRE - Honoraires à la charge des acquéreurs :

Valeur vénale du bien	Forfait ou %
De 0 à 120 000 euros	Forfait 9 600 euros TTC
De 120 001 à 299 999 €	8 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur
De 300 000 € à 499 999 €	7 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur
Au-delà 500 000 €	6 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur

## Honoraires de VENTE EN NUE PROPRIÉTÉ – Honoraires à la charge des vendeurs :

Valeur vénale du bien	Forfait ou %
De 0 à 120 000 euros	Forfait 9 600 euros TTC
De 120 001 à 299 999 €	8 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur
De 300 000 € à 499 999 €	7 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur
Au-delà 500 000 €	6 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur

TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20 % inclus.

Informations consommateurs : L'agent commercial K2 IMMOBILIER n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux ...

#### **K2 IMMOBILIER**